

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°07-2020
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SYNDICAT MIXTE DE L'AGLE ET DE
L'AULOZE**

Le mercredi 24 juin 2020 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 17 juin 2020

Etaient présents (18 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	D'ARROS	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (11 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur DUPONT Bernard

Objet : Approbation du compte administratif 2019 du Syndicat mixte de l'Agle et de l'Aulouze

Le Président rappelle que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Le Syndicat mixte de l'Agle et de l'Aulouze ayant été dissout le 31 décembre 2019 par transfert de l'intégralité de ses compétences au Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), c'est au comité syndical du SMBGP d'approuver son compte administratif 2019.

Le Président rappelle que dans la partie de séance où le compte administratif est débattu, le Président doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire un Président pour cette partie de séance.

Le comité syndical est donc invité à désigner un Président pour la partie de séance consacrée à l'adoption du compte administratif : Madame Maïthé MIRASSOU, est désignée Présidente de séance.

Il est ensuite fait une présentation du compte administratif 2019 du Syndicat mixte de l'Agle et de l'Aulouze, dont les résultats sont les suivants :

Section d'investissement 2019 :

Recettes	Prévu :	45 285,00 €
	Réalisé :	1 505,87 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
Dépenses	Prévu :	45 285,00 €
	Réalisé :	1 505,87 €, dont 1 505,87 € repris de l'exercice 2018 (001)
	Restes à réaliser :	0,00 €

Section de fonctionnement 2019 :

Recettes	Prévu :	129 379,00 €
	Réalisé :	111 399,58 €, dont 66 379,30 € de résultats repris de l'exercice 2018 (002)
	Restes à réaliser :	0,00 €
Dépenses	Prévu :	129 379,00 €
	Réalisé :	45 418,51 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	65 981,07 €
Résultat global	65 981,07 €

Hors la présence du Président et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE** le compte administratif 2019 du Syndicat mixte de l'Agle et de l'Aulouze,
- CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2019,
- RAPPELLE** que l'approbation du compte de gestion 2019 du Syndicat mixte de l'Agle et de l'Aulouze a fait l'objet d'une décision antérieure.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Michel CAPERAN